

Image not found or type unknown



Crédit d'impôt intérêt pour résidence principale bbc

Par **indiana28**, le **10/10/2009** à **00:10**

Bonjour,

Je souhaiterais que l'on puisse me confirmer si la durée du crédit d'impôts des intérêts lié à la construction d'une résidence principale respectant le label Batiment Basse Consommation 2005 (cad 50 kw/m2/an) est bien de 7 ans à la place de 5 ans et si le taux à appliquer est bien de 40 % sur toute la période et pas seulement la 1^{er} année. Quel est le texte sur lequel m'appuyer?

Merci pour vos réponses